

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **77 (1985)**

Heft 4

PDF erstellt am: **30.06.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## **L'USS et les 40 heures**

*Le Département fédéral de l'économie publique a organisé une procédure de consultation quant à l'initiative populaire «pour la réduction de la durée du travail», en été 1985. L'Union syndicale suisse, qui a lancé cette initiative, a répondu en ces termes au Conseiller fédéral Kurt Furgler:*

Notre organisation a lancé cette initiative, donnant suite à une décision du Congrès de 1982, qui avait accordé à la réduction de la durée du travail un haut degré de priorité.

La récolte des signatures a apporté la confirmation que de nombreux travailleurs, et à travers eux de nombreuses familles, souffrent de la longueur excessive du travail en Suisse.

En tant que promoteurs de l'initiative, nous nous permettons d'exprimer une double critique quant à la procédure de consultation, telle que votre département l'a organisée:

1. Le délai imparti aux réponses nous paraît singulièrement bref, compte tenu d'une époque de l'année pendant laquelle les différentes organisations consultées fonctionnent généralement au ralenti.
2. Le questionnaire ne distingue pas les prises de position politique de la recherche de faits objectifs ou de prévisions rigoureuses. Les questions 3 et 5 notamment gagneraient à être abordées dans un esprit scientifique et non partisan.

Par ailleurs, le questionnaire néglige l'aspect social et de promotion humaine de la réduction de la durée du travail. Il se révèle donc trop étroit pour rendre compte du débat actuellement en cours dans ce pays, et dans l'ensemble des pays industrialisés, quant à l'importance respective du travail et des loisirs. Cette critique vaut surtout pour la première question, particulièrement réductrice, et à laquelle il est impossible de répondre dans les termes suggérés.

Nous espérons que votre département aura à cœur de compléter la procédure de consultation par des informations quant aux durées de travail effectivement prestées dans les différentes branches de l'économie et dans les diverses régions, quant à l'évolution de la production et quant aux effets multiples de la réduction de la durée du travail sur la société.